



Genève, le 21 novembre 2012

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Nouveau projet de budget 2013 du canton de Genève Déficit de fonctionnement ramené à 191 millions

Le Conseil d'Etat a présenté ce jour un nouveau projet de budget qui table sur un résultat de fonctionnement négatif à hauteur de 191 millions de francs, en amélioration de 87 millions par rapport au résultat du premier projet de budget. Les revenus de fonctionnement sont inscrits à 7941 millions (contre 7834 millions dans le projet de budget initial déposé le 20 septembre) et les charges de fonctionnement se montent à 8132 millions (8112 millions au PB du 20 septembre).

Le nouveau solde du budget de fonctionnement résulte de l'impact combiné des prévisions actualisées de revenus fiscaux, de nouvelles charges contraintes et de mesures d'économie supplémentaires assumées par l'ensemble des départements.

Pour mémoire, le projet de budget 2013 déposé le 20 septembre 2012 par le Conseil d'Etat prévoyait un résultat net négatif de -278 millions de francs. Ce projet demeurait subordonné, comme chaque année, à l'actualisation des prévisions de revenus fiscaux qui a lieu courant octobre. Or, le Grand Conseil n'a pas souhaité suivre le processus usuel et laisser sa commission des finances mener l'examen du projet de budget. Le 12 octobre, il a choisi de refuser ce projet. Le Conseil d'Etat a dès lors immédiatement entamé ses travaux en vue de déposer un nouveau projet de budget, procédant notamment à des échanges avec l'ensemble des partis politiques représentés au Grand Conseil ainsi qu'avec les partenaires sociaux.

Nouvelles estimations fiscales

Les prévisions de recettes fiscales sont améliorées de 99 millions par rapport au projet de budget du 20 septembre. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmente de 40 millions, malgré la légère diminution des prévisions de croissance du PIB intervenues entre l'été et l'automne (de 1,7% à 1,5%). L'augmentation est principalement due à l'avancement de la taxation réalisée dans l'intervalle à l'administration fiscale. La situation à partir de laquelle les projections sont réalisées est meilleure qu'auparavant.

S'agissant de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, les prévisions sont améliorées de 53 millions. Cette amélioration se fonde sur la prise en compte des prévisions des entreprises ayant répondu au questionnaire de l'automne 2012, ainsi que sur la prise en compte des nouveaux dossiers parvenus entre-temps à l'administration fiscale. Ces mêmes raisons expliquent l'augmentation de 5 millions des prévisions relatives aux parts cantonales à des impôts fédéraux.

Nouvelles dépenses contraintes

Le nouveau projet de budget inclut un total de 45 millions de nouvelles dépenses obligatoires. Il s'agit principalement de 15 millions d'augmentation pour les prestations aux bénéficiaires de l'aide sociale et de 27 millions liés à la constitution d'une provision pour risque sur débiteurs consécutive à un changement de méthode comptable au service des contraventions.

Nouvelles économies décidées par le Conseil d'Etat

Les efforts d'économies permettent d'aboutir à une diminution nette des charges de 25 millions par rapport au projet de budget du 20 septembre. Ce montant net résulte de diminutions de dépenses correspondant à un renoncement presque complet des charges non strictement imposées à hauteur de 31 millions sur les diverses politiques publiques, dont il faut soustraire 6 millions de dépenses supplémentaires allouées au renforcement des moyens nécessaires à la réalisation de la planification pénitentiaire.

Principales économies réalisées dans les politiques publiques :

- *Formation et Activités de support et prestations de moyens* : réajustement des postes d'enseignement au cycle d'orientation lié aux effectifs d'élèves et diminution de 30 postes ETP du personnel administratif et technique qui conduiront à une remise en cause de certaines prestations d'état-major.
- *Santé* : diminution de l'enveloppe destinée aux mandats de prestations entre l'Etat et les cliniques privées.
- *Aménagement et logement* : ajustement du bonus à l'énergie.
- *Aide sociale* : diminution de moins de 1% des aides financières aux diverses institutions sociales subventionnées.

Des économies importantes sont en outre réalisées dans l'ensemble des départements sur les charges de personnel, les dépenses générales et les systèmes d'information.

Conséquences délétères du régime des douzièmes provisoires

Le Conseil d'Etat souligne la nécessité pour le bien commun de pouvoir disposer d'un budget pour l'année prochaine. Il met en garde contre les graves conséquences qu'aurait une poursuite de l'action publique sous le régime dit des « douzièmes provisoires ». De nombreuses politiques publiques s'en verraient entravées et le quotidien d'une grande majorité des citoyens de notre canton en serait fortement détérioré. Une année 2013 conduite sous le régime des « douzièmes » toucherait en premier lieu les domaines jugés prioritaires par le Conseil d'Etat que sont la formation, la sécurité, la justice et la mobilité.

Formation :

Empêchement de la réforme du cycle d'orientation en 11^e année. Absence de couverture financière pour les enseignants engagés en septembre 2012 au CO, PO et à l'OMP.

Non-respect de lois LIAF et contrats de prestations associés.

Sécurité :

Report des engagements de policiers et d'assistants de sécurité publique (ASP 2).

Retard dans la mise en œuvre de la planification pénitentiaire et les engagements de personnel.

Report de la mise en service de l'établissement Curabilis (personnel soignant).

Justice :

Dysfonctionnement du nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant en raison du manque de financement pour les juges, magistrats de carrière et collaborateurs.

Impossibilité de remédier aux difficultés importantes et chroniques du Ministère public faute de financement de sa réorganisation et de son renforcement.

Risque de ne plus pouvoir payer les experts, traducteurs-interprètes ou les indemnités dues aux justiciables.

Mobilité :

Report de la mise en œuvre du plan directeur des transports publics (contrats de prestations TPG et Mouettes genevoises, convention indemnités CFF).

Report des études relatives aux plans directeurs de la mobilité douce et du réseau routier, aux planifications d'aménagement du territoire, au programme d'amélioration de la vitesse commerciale des TPG.

Autres exemples de domaines touchés :

Impossibilité de faire face à l'augmentation des besoins en matière d'aide et de maintien à domicile et report de la mise en place du projet relatif aux proches aidants.

Absence de financement pour l'organisation des élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Pour toute information complémentaire :

M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 022 327 98 07.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève

Nouveau projet de budget 2013 de l'Etat de Genève

21 novembre 2012

Le projet de budget 2013 en bref

Comparaison PB 2013bis – PB 2013 (*millions CHF*)

	PB 2013bis	PB 2013	Ecart
Revenus de fonctionnement	7'940.8	7'834.2	+ 106.6
Charges de fonctionnement	8'132.0	8'111.8	+ 20.2
Résultat net	- 191.2	- 277.6	+ 86.4



Le projet de budget 2013 en bref

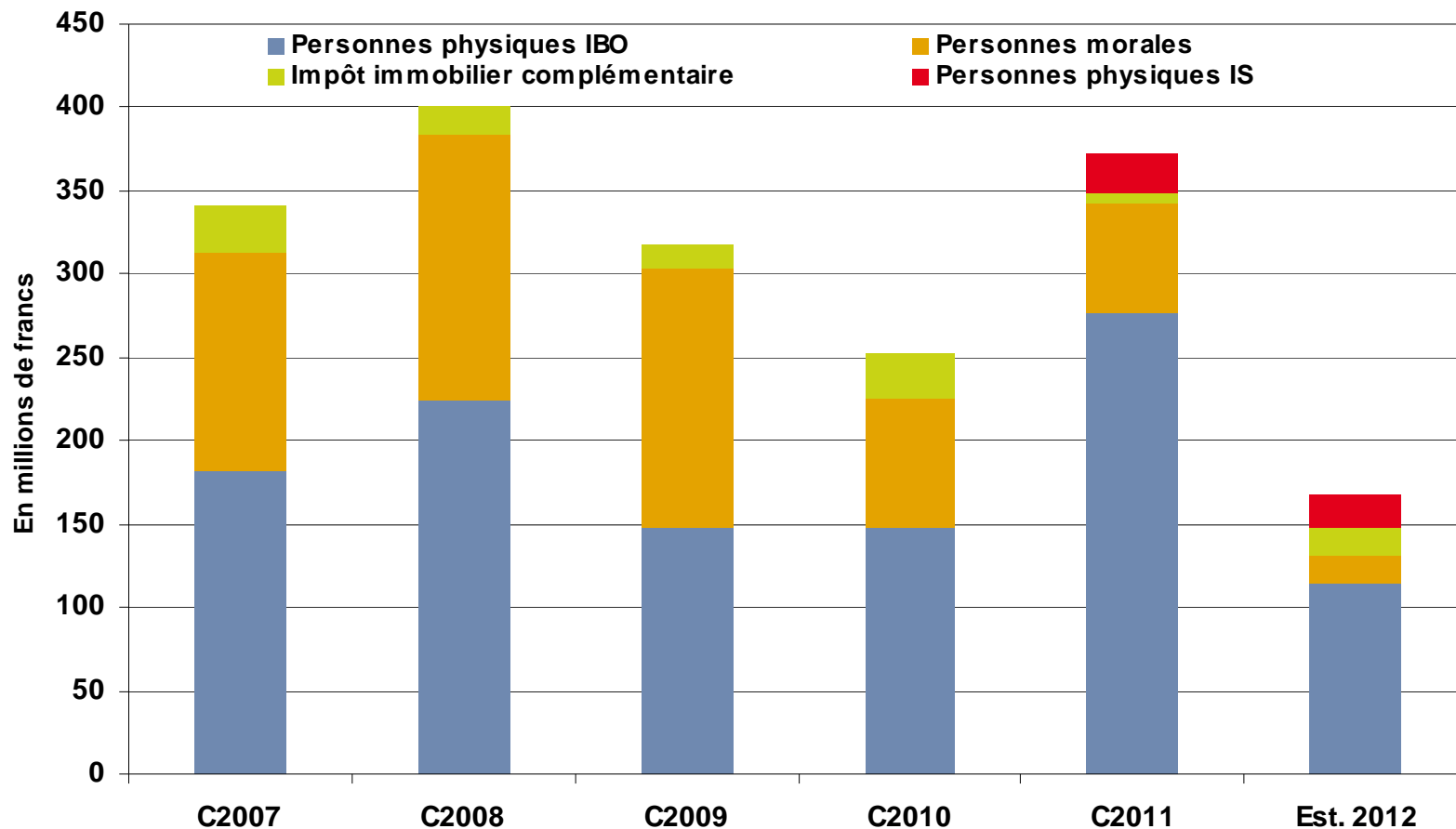
Comparaison PB 2013bis – B 2012 en %

	PB 2013bis	B 2012	Ecart
Revenus de fonctionnement	7'940.8	7'621.4	+ 4.2%
Charges de fonctionnement	8'132.0	7'970.6	+ 2.0%
Résultat net	- 191.2	- 349.2	



Un résultat qui se situe dans la marge d'incertitude

Correctifs d'estimation dans les comptes d'Etat 2007 à 2012
Impôt cantonal et part cantonale à l'IFD



PB2013 - PB2013bis

Principales différences

1

Nouvelles estimations fiscales

2

Nouvelles dépenses obligatoires

3

Nouveaux efforts d'économies sur les charges

Nouvelles estimations fiscales

	PB2013	PB2013 bis	Ecart
Impôt sur le revenu et la fortune	3'806	3'847	+ 40
Impôt sur le bénéfice et le capital	1'228	1'281	+ 53
Impôt immobilier complémentaire	166	167	+ 0
Impôt s/ bénéfices et gains immobiliers	100	100	+ 0
Produit de l'enregistrement et du timbre	180	180	+ 0
Produit des successions	100	100	+ 0
Autres impôts cantonaux	117	118	+ 1
Parts cantonales à des impôts fédéraux	412	417	+ 5
Impôts et taxes	6'110	6'209	+ 99

1

Nouvelles estimations fiscales

+ 40 mio

Impôt sur le revenu et la fortune

- Nouvelles hypothèses de croissance du PIB (GPE automne 2012)
- Avancement de la taxation

+ 53 mio

Impôt sur le bénéfice et le capital

- Réponses au questionnaire des personnes morales de l'automne 2012
- Avancement de la taxation

+ 1 mio

Autres impôts cantonaux

- Impôt autos

+ 5 mio

Parts cantonales à des impôts fédéraux

- Nouvelles hypothèses de croissance du PIB (GPE automne 2012)
- Réponses au questionnaire des personnes morales de l'automne 2012
- Avancement de la taxation et nouveaux dossiers 2011

2 Nouvelles dépenses obligatoires = + 45 millions

+ 15 mio

C Action sociale - Augmentation de la subvention pour les prestations aux bénéficiaires de l'aide sociale

+ 27 mio

H Sécurité et population - Changement de méthode comptable au service des contraventions avec l'inscription en charge d'une provision pour risque sur débiteurs

+ 2 mio

M Finance et impôts - Adaptation du montant de la compensation aux communes françaises induite par l'actualisation des estimations fiscales

+ 1 mio

Inscription de charges non monétaires
(compensée par des revenus équivalents)

3

Nouveaux efforts d'économies du Conseil d'Etat = - 25 millions

- 31 mio

Nouvelles économies et baisses de charges
sur l'ensemble des politiques publiques

+ 6 mio

H Sécurité et population - Augmentation des moyens
nécessaires à la réalisation de la planification
pénitentiaire

3

Principales nouvelles économies sur les charges

- 3,9 mio

A Formation et P Activités de support et prestations de moyens - Diminution de 30 ETP du personnel administratif et technique du DIP, hors personnel scolaire associé

- 1,5 mio

A Formation - Ajustement de l'augmentation des postes d'enseignement au cycle d'orientation (sur 4 mois en 2013) lié aux effectifs d'élèves

- 4,5 mio

K Santé - Diminution de l'enveloppe destinée aux mandats de prestation entre l'Etat et les cliniques privées

- 1,7 mio

G Aménagement et logement - Ajustement du bonus à l'énergie

- 2,3 mio

C, D et E - Diminution de moins de 1% des aides financières versées aux diverses institutions sociales



3

Principales nouvelles économies sur les charges

- 1,4 mio

F Environnement - Économies cumulées sur la politique publique (essentiellement sur les dépenses générales)

- 0,8 mio

J Mobilité - Économies cumulées sur la politique publique

- 1,5 mio

P - Économie sur le programme P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

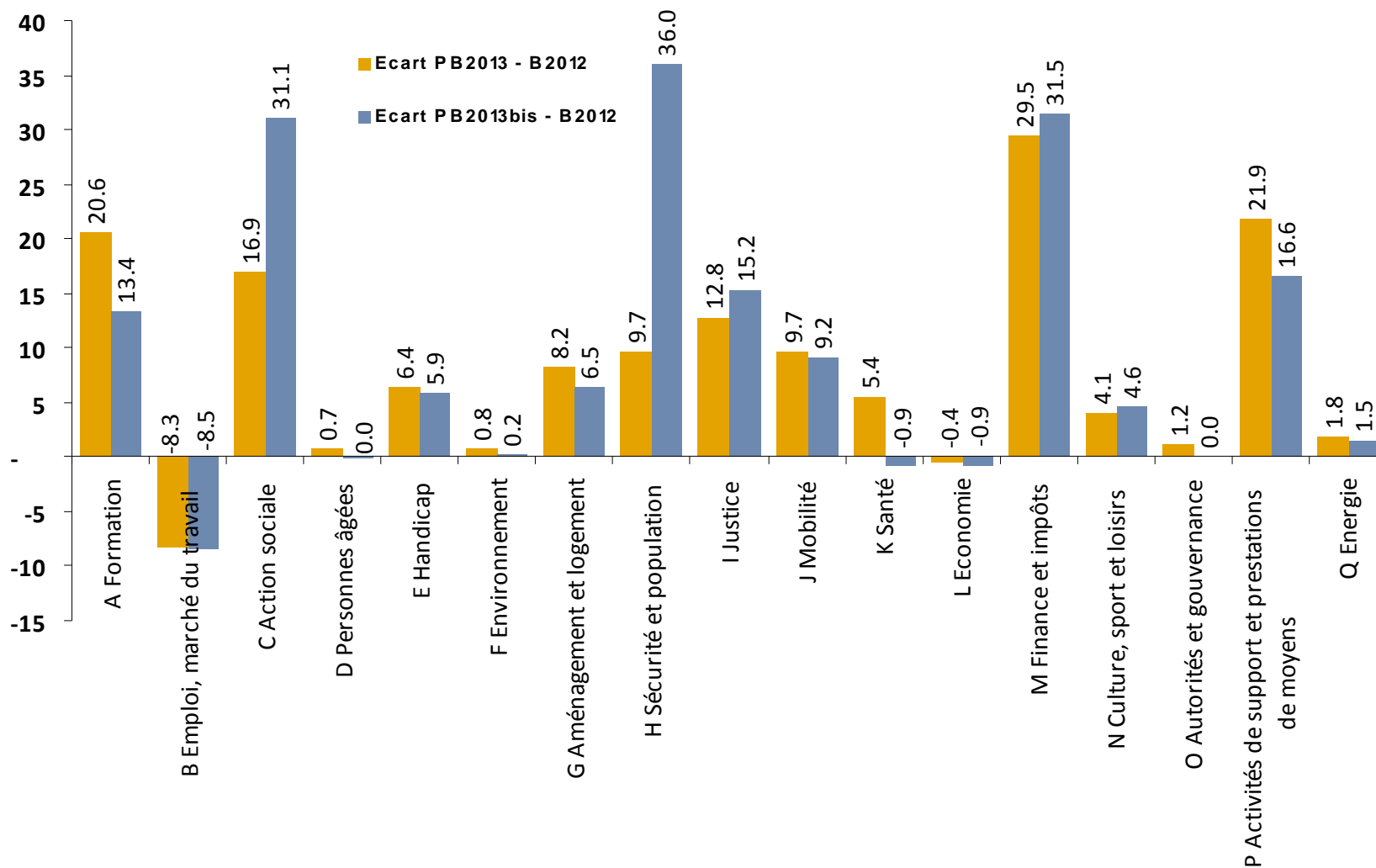
- 1,4 mio

H, M, O et P - Économies réalisées par le département des finances

Des économies supplémentaires sont réalisées dans l'ensemble des départements sur les **charges de personnel**, sur les **dépenses générales** et sur les **systèmes d'information**

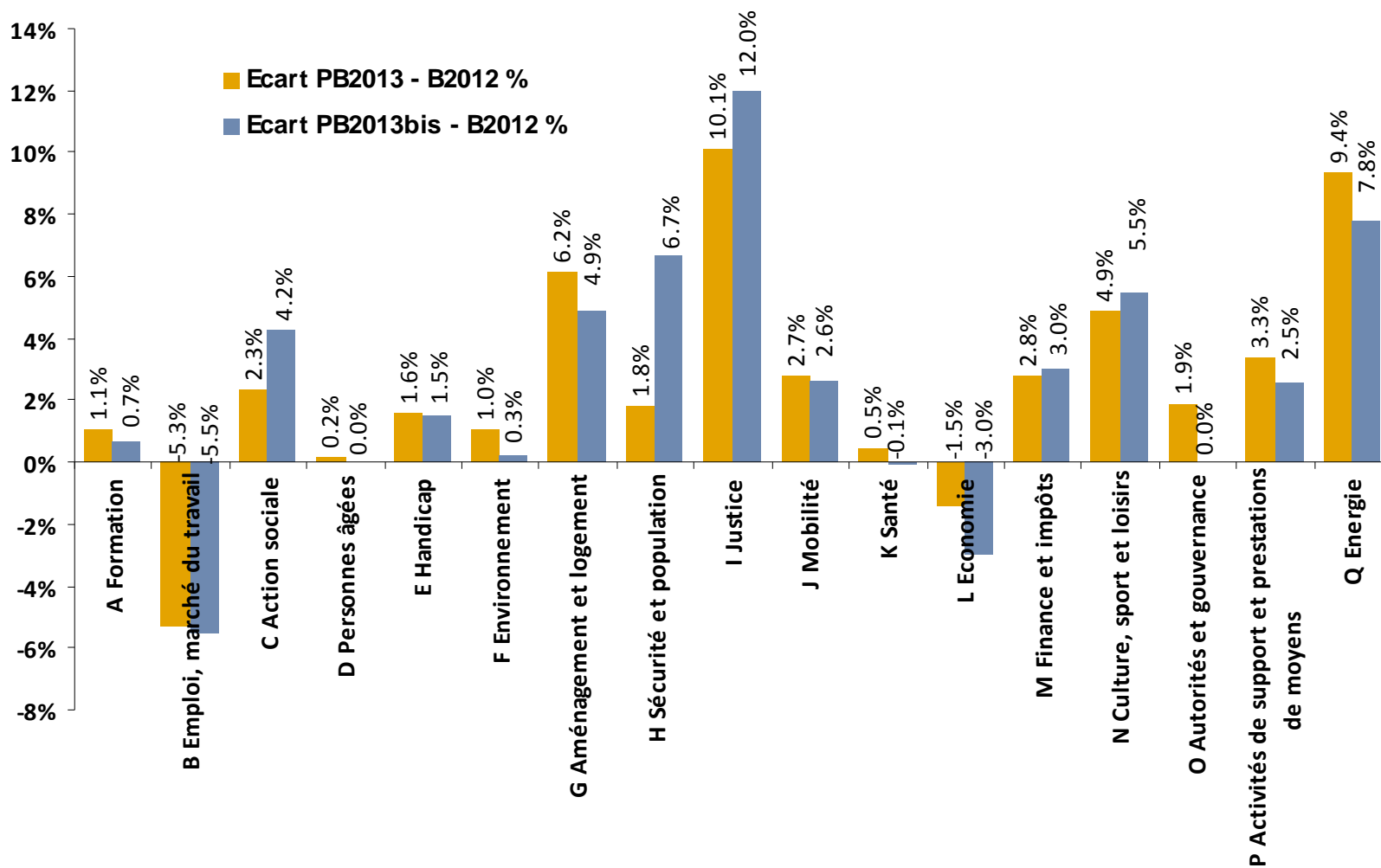
PB du 20 septembre – PB du 21 novembre

Evolution des charges par politique publique

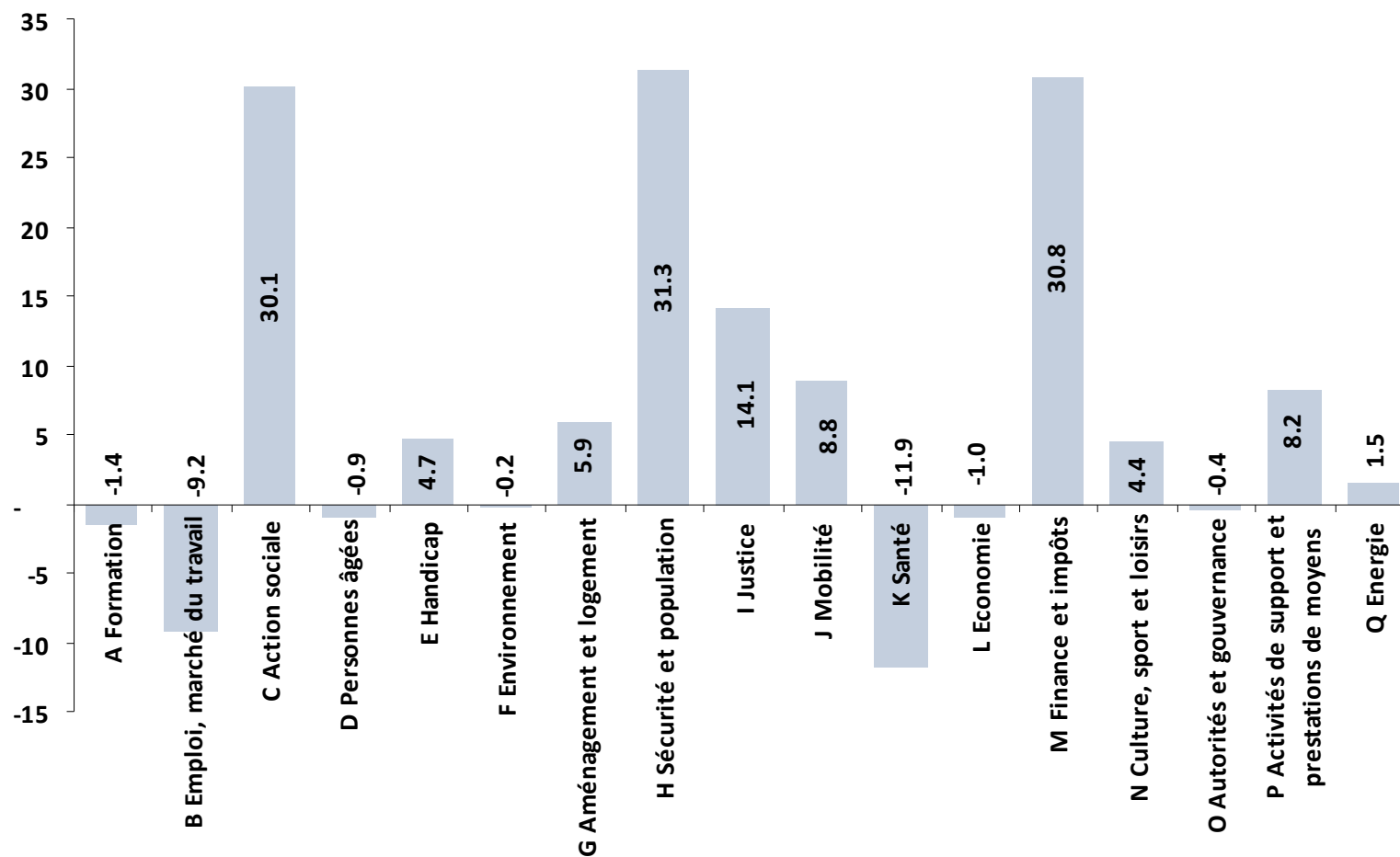


PB du 20 septembre – PB du 21 novembre

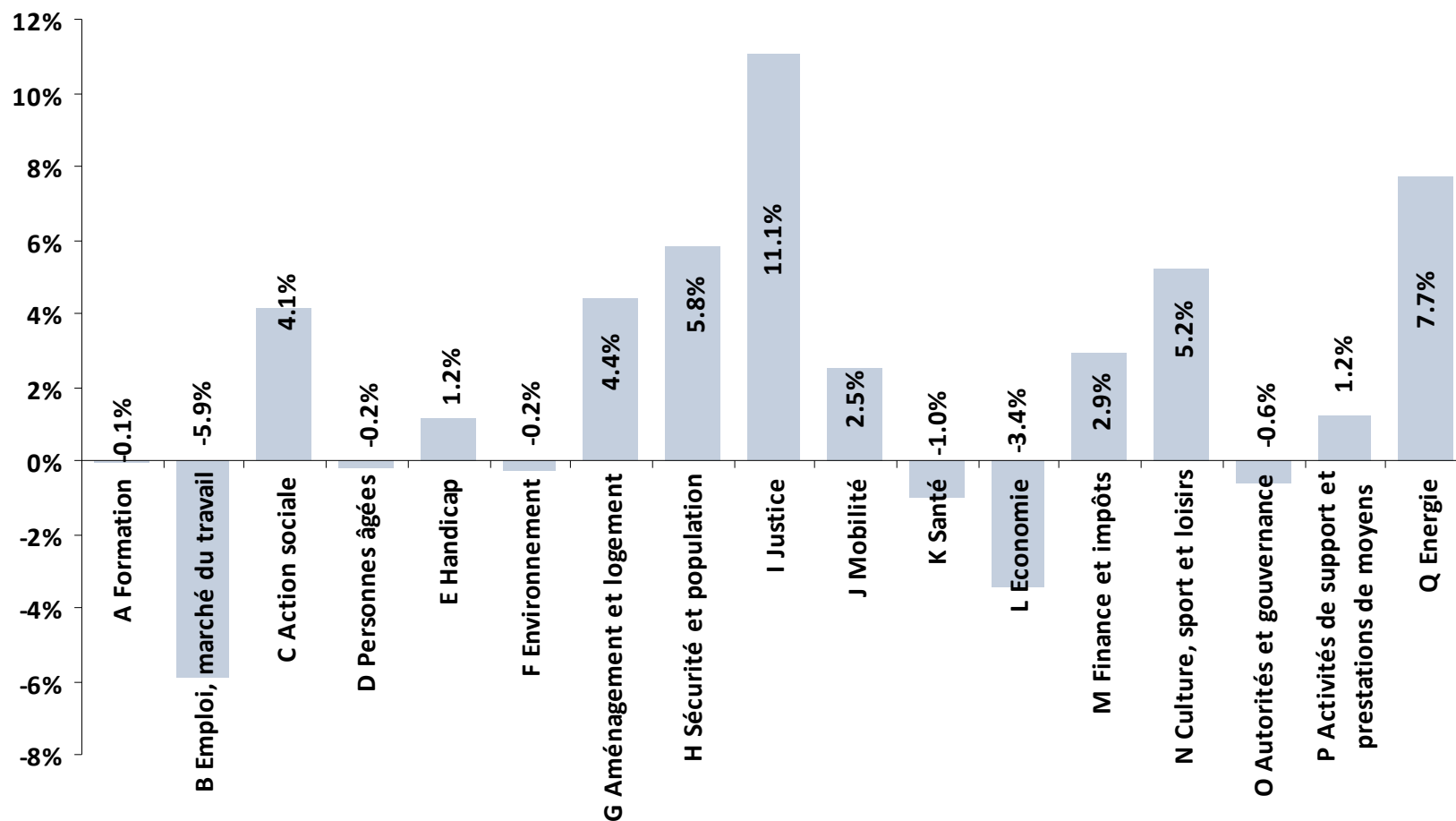
Evolution des charges par politique publique



PB2013bis - B2012

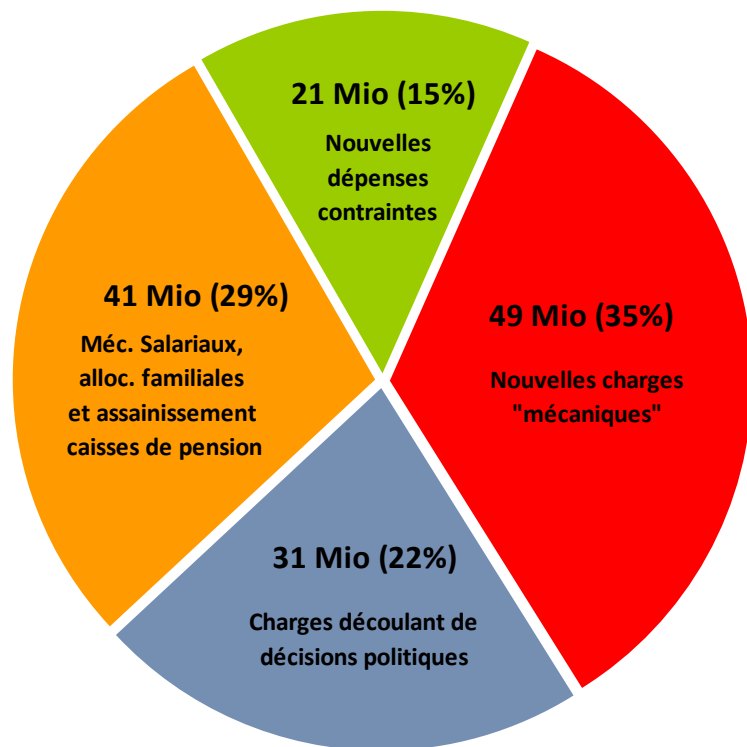
Evolution des charges par politique publique
hors effets salariaux

PB2013bis - B2012

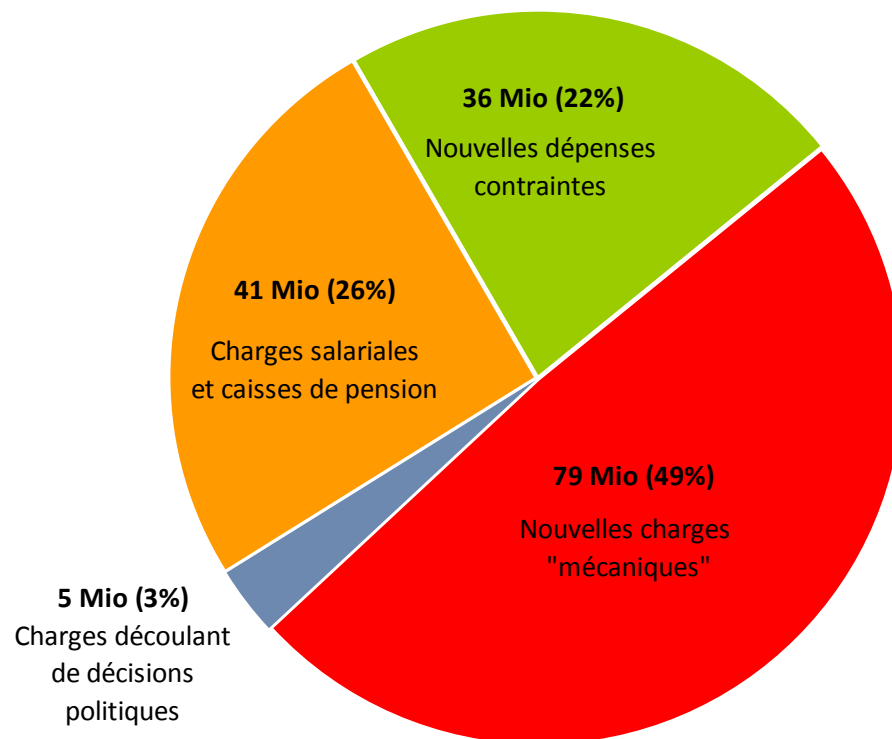
Evolution des charges par politique publique
hors effets salariaux

Principales augmentations des charges par rapport au B2012 par catégorie

PB2013



PB2013bis



Nouvelles dépenses contraintes

+ 15 Mio

Augmentation des dépenses d'assistance de l'Hospice général

Nouvelles dépenses "mécaniques"

+ 27 Mio

Augmentation des provisions liées aux débiteurs du services des contraventions

+ 2 Mio

Augmentation des compensations aux communes françaises liées aux augmentations d'impôts

Charges découlant de décisions politiques

- 31 Mio

Économies fournies par les départements

+ 6 Mio

Augmentation des moyens pour la planification pénitentiaire



Personnel

Une exigence : assurer le bon fonctionnement de l'Etat

+ 24,8 Mio

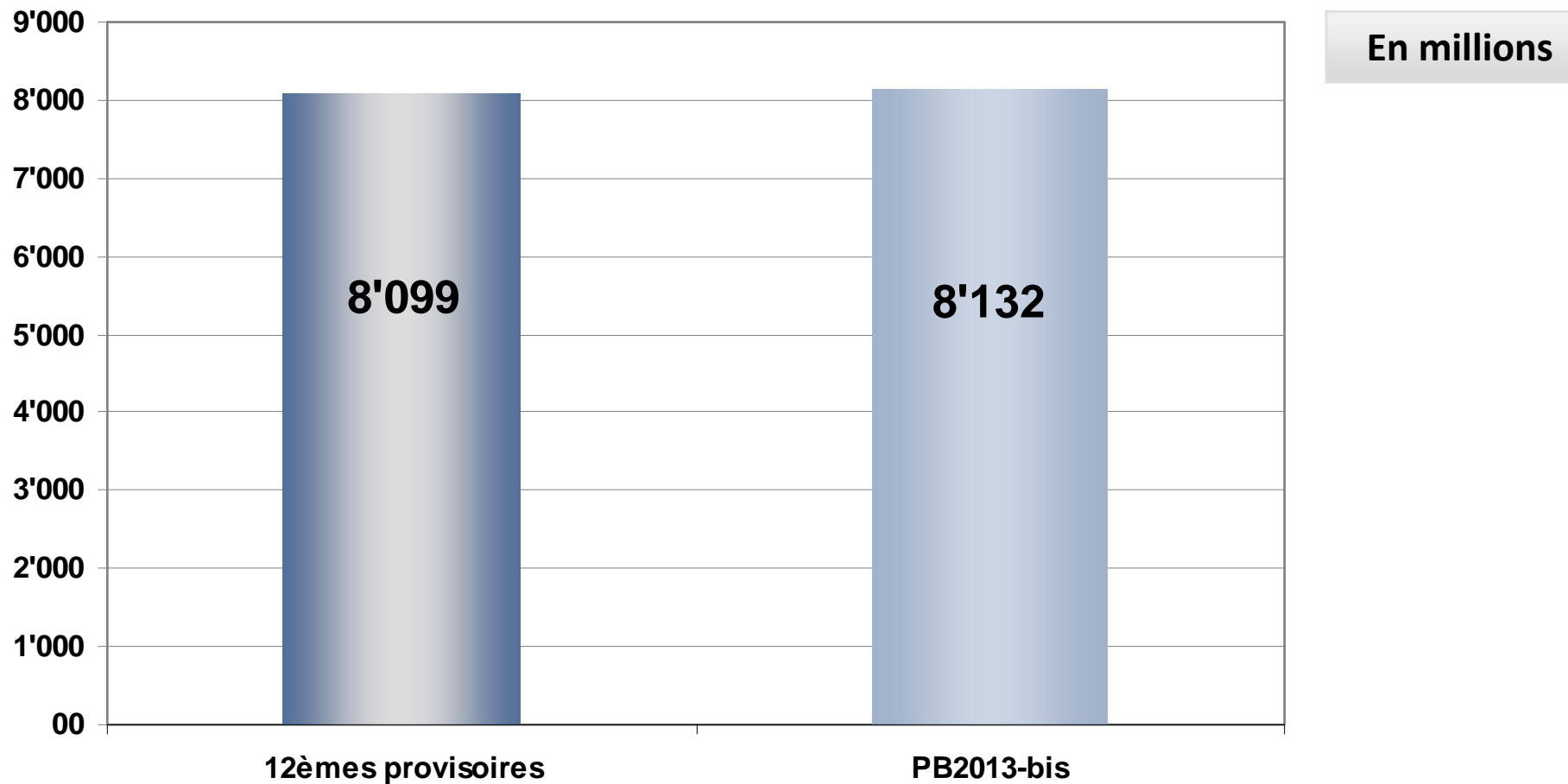
Annuité pour 2013

+ 12,2 Mio

Couverture des cotisations des caisses de pension CIA - CEH

0 Mio

Absence d'inflation -> pas d'indexation



12^{es} provisoires : méthodologie

LGAF, article 45 : si le budget n'est pas voté jusqu'au 31 décembre, «le gouvernement est autorisé à engager les dépenses nécessaires aux activités administratives sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente »

- Les douzièmes provisoires se calculent sur les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (hors subventions aux personnes physiques)
- Le calcul des douzièmes sur ces natures est le suivant :



- Les charges qui concernent des engagements envers des tiers, des subventions aux personnes physiques, des accords internationaux ou intercantonaux et des mécanismes comptables ne peuvent pas faire l'objet de douzièmes
- Pour ces charges, on se fonde sur la dernière valeur connue, soit celle du budget 2013

Effets sur les politiques publiques en cas d'absence de budget (régime des 12^{es} provisoires)

Domaines les plus touchés en cas d'application des 12^{es} :

- **Formation**
- **Sécurité**
- **Justice**
- **Mobilité**

Principaux effets sur les politiques publiques en cas d'absence de budget (régime des 12^{es} provisoires)

Formation

- Empêchement de la réforme du cycle d'orientation en 11e année. Absence de couverture financière pour les enseignants engagés en septembre 2012 au CO, PO et à l'OMP
- Non-respect de lois LIAF et contrats de prestations associés

Principaux effets sur les politiques publiques en cas d'absence de budget (régime des 12^{es} provisoires)

Sécurité

- Report des engagements de policiers et d'assistants de sécurité publique
- Retard dans la mise en œuvre de la planification pénitentiaire et les engagements de personnel
- Report de la mise en service de l'établissement Curabilis (personnel soignant)

Principaux effets sur les politiques publiques en cas d'absence de budget (régime des 12^{es} provisoires)

Justice

- Dysfonctionnement du nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant en raison du manque de financement pour les juges, magistrats de carrière et collaborateurs
- Impossibilité de remédier aux difficultés importantes et chroniques du Ministère public faute de financement de sa réorganisation et de son renforcement
- Risque de ne plus pouvoir payer les experts, traducteurs-interprètes ou les indemnités dues aux justiciables

Principaux effets sur les politiques publiques en cas d'absence de budget (régime des 12^{es} provisoires)

Mobilité

- Report de la mise en œuvre du plan directeur des transports publics (contrats de prestations TPG et Mouettes genevoises, convention indemnités CFF)
- Report des études relatives aux plans directeurs de la mobilité douce et du réseau routier, aux planifications d'aménagement du territoire, au programme d'amélioration de la vitesse commerciale des TPG

Principaux effets sur les politiques publiques en cas d'absence de budget (régime des 12^{es} provisoires)

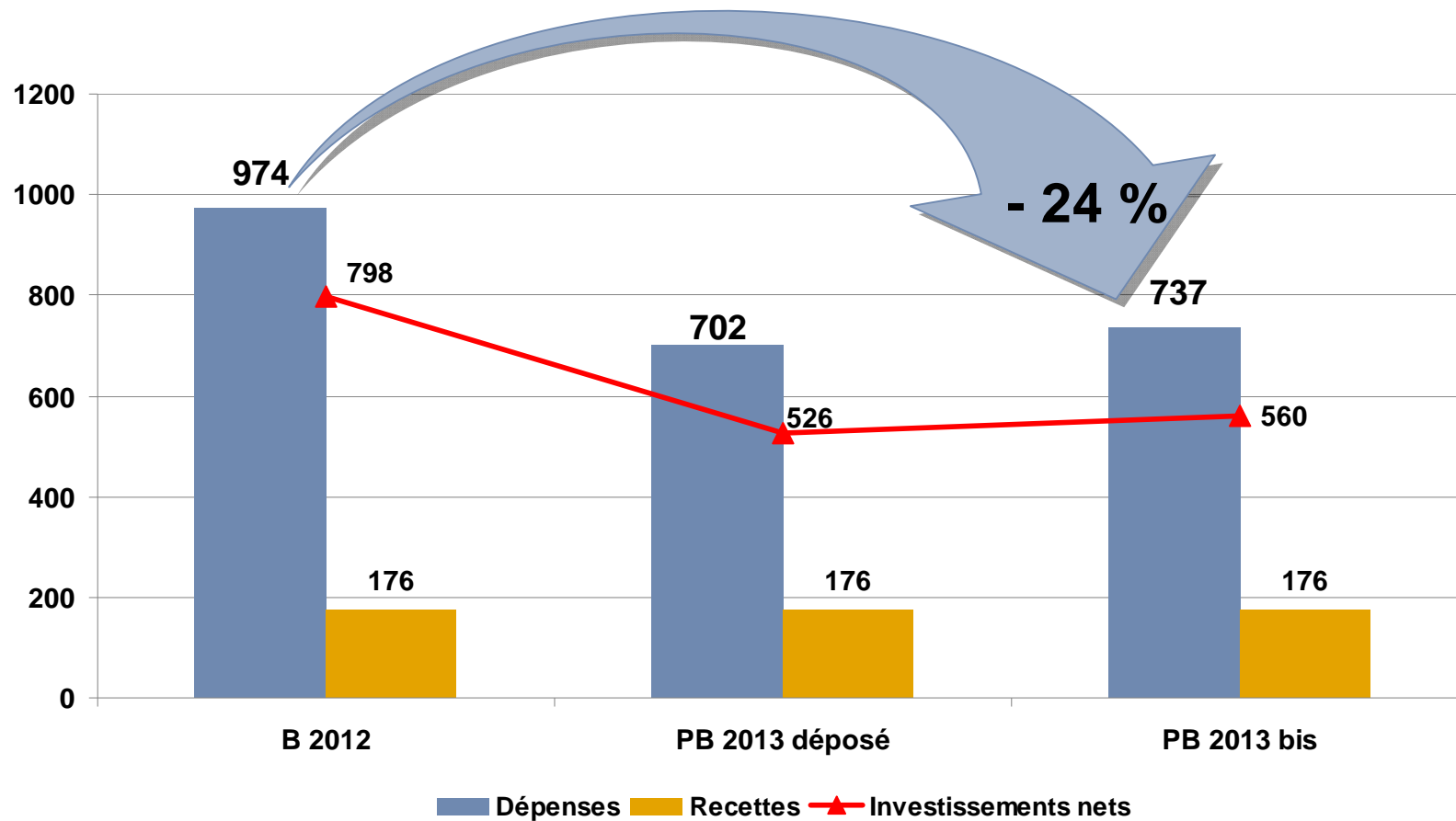
Autres effets

- **Aide et soins à domicile** : impossibilité de faire face à l'augmentation des besoins, et report de la mise en place du projet relatif aux proches aidants
- **Autorités et gouvernance** : absence de financement pour l'organisation des élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Investissements

PB2013bis

Evolution 2012 - 2013

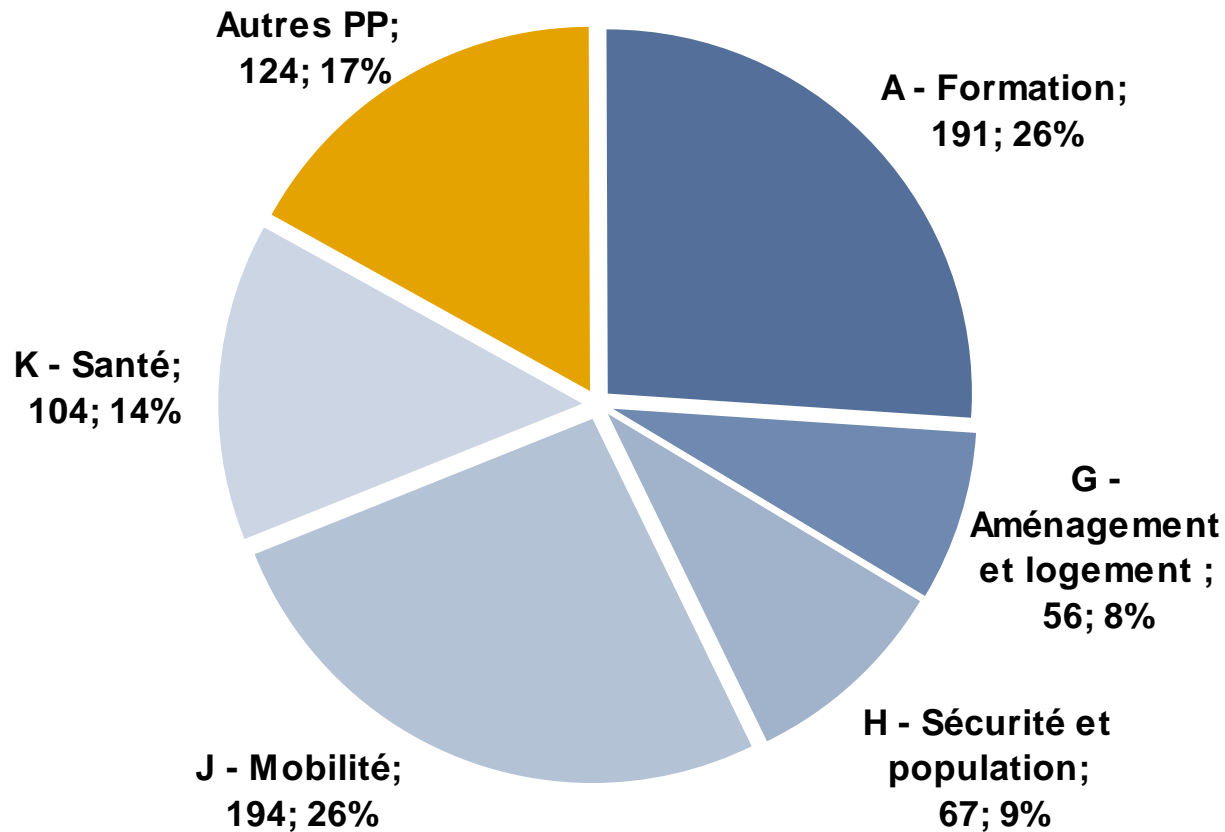


Variation entre PB 2013 déposé et PB 2013 bis : intégration d'un projet visant à acquérir un bâtiment pour 35 mios F



PB2013bis

Répartition par politique publique

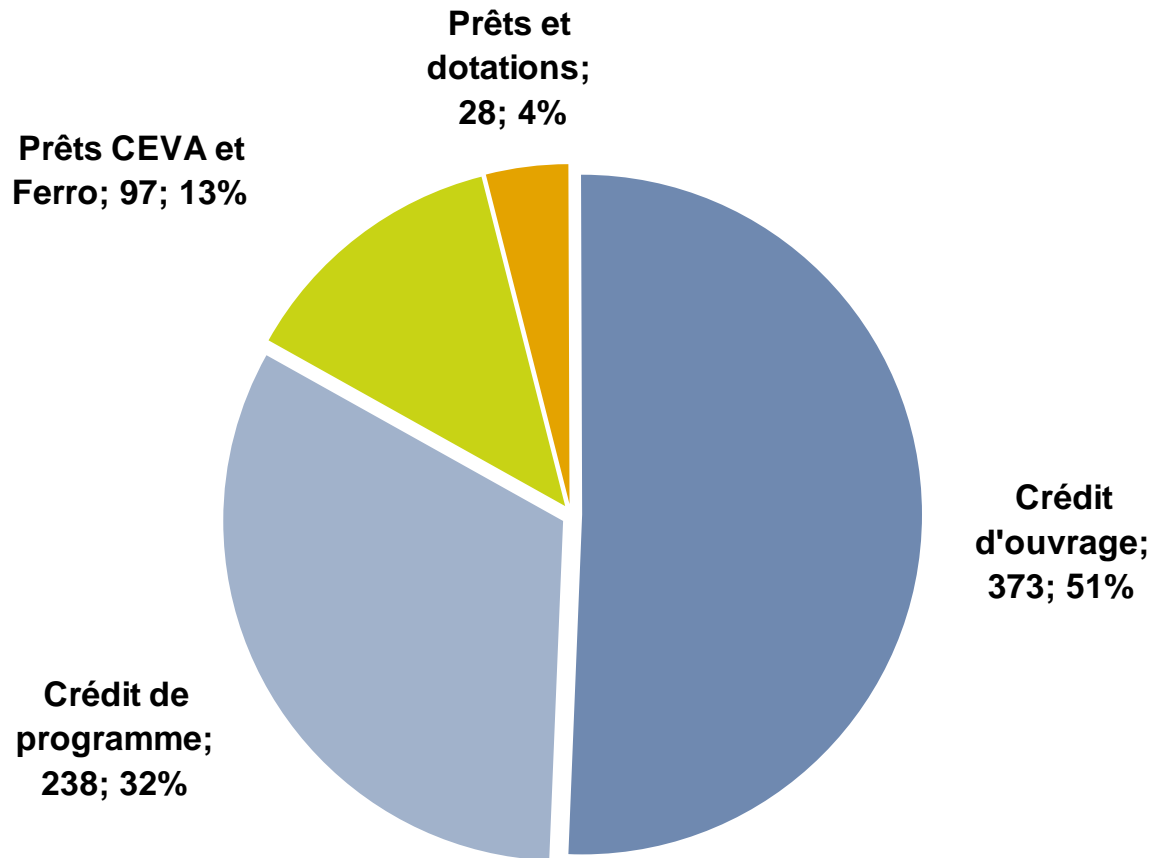


83% des dépenses sont consacrées aux 5 politiques publiques prioritaires :

- A-formation
- G-aménagement et logement
- H-sécurité et population
- J-mobilité
- K-santé

PB2013bis

Répartition par catégorie



2/3 des dépenses sont consacrés aux nouveaux investissements

Dépenses totales : 737 mios F



Merci de votre attention

Questions ?